

## TECHNOLOGIES

# L'Europe vote contre l'Internet de la haine

La loi européenne pour un meilleur contrôle des contenus sur Internet (DSA, en jargon) a franchi jeudi une nouvelle étape au Parlement de Strasbourg. En France, Twitter a été condamné pour son inaction en ce domaine.

Une majorité écrasante du Parlement européen (530 voix contre 78) a voté jeudi un projet de loi visant à mieux combattre les discours haineux sur Internet. Avec ce Règlement sur les services numériques (ou DSA : Digital Services Act), « nous allons mener un combat de fond contre le far-west qu'est devenu le monde numérique », s'est réjouie l'eurodéputée (socialiste, Danemark) Christel Schaldemose, qui porte ce texte.

## Algorithmes transparents

Le DSA doit maintenant être l'objet d'un accord entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Le secrétaire d'État français au Numérique Cédric O s'est dit jeudi « optimiste » sur son adoption définitive sous présidence française de l'Union européenne avec un autre projet en débat, le DMA, qui porte sur les marchés.

L'objectif du DSA est de « créer un système innovant, avec un principe simple : tout ce qui est interdit



Le Parlement européen doit maintenant trouver un accord (ici, lors de l'intervention d'Emmanuel Macron, mercredi). Photo AFP/Bertrand GUAY

« offline » est interdit « online », a résumé le commissaire européen Thierry Breton - en clair, les règles du monde réel doivent s'appliquer au monde virtuel.

Avec ce texte, les grandes plateformes comme Facebook, Google et Twitter devront, non pas surveiller tous les contenus qu'elles transmettent, mais retirer rapidement un contenu illégal qui leur sera signalé - par des particuliers, des organisations ou des pouvoirs publics.

## Twitter condamné

Une certaine transparence est imposée sur leurs algorithmes, ces systèmes complexes qui déterminent quel contenu est présenté à quel internaute. Est également visée la publicité ciblée, notamment à desti-

nation des mineurs.

La cour d'appel de Paris a en quelque sorte anticipé jeudi l'application du DSA : elle a condamné Twitter pour avoir réagi trop tard contre des contenus haineux.

Les associations plaignantes avaient relevé que seulement 28 des 70 tweets haineux signalés avaient été retirés au bout de quarante-huit heures.

Elle exige aussi de Twitter International (basé en Irlande pour des raisons fiscales), que la société détaille « le nombre, la localisation, la nationalité, la langue des personnes affectées au traitement des signalements provenant des utilisateurs de la plateforme française » - anticipant là aussi le DSA.

Francis BROCHET

## IMMIGRATION

# Les expulsions et l'asile toujours freinés en France

Le nombre de titres de séjour délivrés en 2021 est reparti à la hausse après la forte chute due au Covid en 2020. Les demandes d'asile et les éloignements d'étrangers en situation irrégulière restent en baisse par rapport à 2019.

Les chiffres de l'immigration publiés ce jeudi par le ministère de l'Intérieur seront scrutés de près, tant ce thème hystérise les débats de la présidentielle. Après une forte baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire, le nombre de premiers titres de séjour a quasiment retrouvé l'an dernier son niveau de 2019. La France en a délivré 271 675 en 2021 (hors Britanniques), soit seulement 6 000 de moins qu'en 2019.

L'immigration familiale reste la plus importante avec 88 225 titres de séjour dont une majorité pour des conjoints ou de parents de Français, devant les étudiants étrangers (85 080 titres de séjour en 2021). L'immigration économique ne décolle pas malgré la pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs : 36 560 titres de séjour ont été délivrés pour ce motif l'an dernier, c'est moins qu'en 2019.

## 3,4 millions d'étrangers avec un titre de séjour

Fin 2021, 3,4 millions d'étrangers avaient un droit au séjour en France. Leur nombre augmente régulièrement chaque année. Ils étaient un

peu moins de 3 millions en 2017.

Les demandes d'asile qui restent très impactées par la crise sanitaire n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de 2019. L'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) en a enregistré 103 011 en 2021, contre 132 826 en 2019. Quelque 60 % des demandeurs d'asile sont déboutés. Les Afghans restent et de loin la première nationalité avec 16 126 demandes d'asile en 2021, devant les ressortissants de Côte d'Ivoire, du Bangladesh, de Guinée et de Turquie.

## Deux fois moins d'éloignements

Les éloignements d'étrangers en situation irrégulière sont toujours freinés par le Covid-19. La France a éloigné 16 819 sans-papiers en 2021, moitié moins qu'en 2019. C'est une mauvaise nouvelle pour le gouvernement qui était déjà critiqué avant la crise pour le manque d'efficacité de sa politique d'éloignement, alors que le nombre de clandestins est estimé entre 300 000 et 400 000 personnes en France.

Les acquisitions de la nationalité française ont connu un bond important : 94 092 étrangers sont devenus Français en 2021, dont 75 249 par décret de naturalisation. C'est beaucoup plus que les 76 710 naturalisés de 2019. La courbe se rapproche des 115 000 étrangers devenus Français en 2010 sous la présidence Sarkozy.

Luc CHAILLOT

7,1 millions\* de bonjours  
7,1 millions de mercis  
7,1 millions de sourires

Dans nos bureaux de poste, nos espaces professionnels et nos relais partenaires, chacun a pu récupérer ses cadeaux au plus proche de chez lui dans les meilleures conditions.

Les postières et postiers ne remplaceront jamais le Père Noël, mais ils sont heureux de mettre toute leur efficacité à son service.



vous simplifier la vie